



Assemblée générale

Distr. générale
10 novembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 148 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride

Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Exécution du mandat	4
A. Généralités	4
B. Exécution du budget	5
C. Coopération avec les missions dans la région	12
D. Partenariats et coordination des équipes de pays	13
III. Exécution du budget	14
A. Ressources financières	14
B. Évolution des dépenses mensuelles	15
C. Autres recettes et ajustements	15
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . .	16
E. Valeur des contributions non budgétisées	16
IV. Analyse des écarts	17
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	22



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (exercice 2007/08).

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la MINUAD tient compte des priorités fixées dans les domaines suivants : processus de paix; sécurité; état de droit, gouvernance et droits de l'homme; coordination de l'action humanitaire, relèvement et développement; et appui.

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	279 576,3	237 866,7	41 709,6	14,9
Personnel civil	113 026,4	64 373,3	48 653,1	43,0
Dépenses opérationnelles	883 051,0	754 238,6	128 812,4	14,6
Montant brut	1 275 653,7	1 056 478,6	219 175,1	17,2
Recettes provenant des contributions du personnel	11 380,2	6 692,3	4 687,9	41,2
Montant net	1 264 273,5	1 049 786,3	214 487,2	17,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 275 653,7	1 056 478,6	219 175,1	17,2

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés ^a	Postes prévus (moyenne)	Postes	Taux de
			effectivement pourvus (moyenne)	vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	240	50	79	(58,0)
Contingents ^c	19 315	9 608	5 470	43,1
Police des Nations Unies	3 772	1 099	833	24,2
Unités de police constituées	2 660	613	95	84,5
Personnel recruté sur le plan international	1 507	493	289	41,4
Personnel recruté sur le plan national	3 415	949	689	27,4
Volontaires des Nations Unies	548	244	98	59,8

Postes de temporaire^d

Personnel recruté sur le plan international	59	38	19	50,0
Personnel recruté sur le plan national	40	21	1	95,2
Personnel fourni par des gouvernements	6	4	–	100,0

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes prévus, mois par mois.

^c Comprend le personnel déployé à la mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) pour la période d'octobre au 31 décembre 2007.

^d Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été créée, pour une période initiale de 12 mois, par la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité.

2. Le budget de mise en place de l'Opération pour l'exercice 2007/08, présenté dans le rapport du Secrétaire général (A/62/380), s'élevait à un montant brut de 1 477 766 300 dollars (montant net : 1 466 209 700 dollars) et couvrait le déploiement de 240 observateurs militaires, 19 315 membres des contingents, 3 772 membres de la police des Nations Unies, 2 660 membres des unités de police constituées, 1 579 fonctionnaires internationaux, 3 455 agents recrutés sur le plan national, 548 Volontaires des Nations Unies et 6 agents fournis par des gouvernements. Cette dotation en effectifs comprenait notamment 55 postes d'agent recruté sur le plan international et 30 postes d'agent recruté sur le plan national financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Au paragraphe 91 de son rapport (A/62/540), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 1 326 622 900 dollars aux fins de la mise en place de l'Opération pour l'exercice 2007/08.

3. Conformément à la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses n'excédant pas 50 millions de dollars pour prendre les mesures préparatoires nécessaires afin de répondre aux besoins essentiels les plus pressants et d'appuyer la mise en place de l'Opération et rembourser aux pays fournisseurs de contingents à la MUAS leurs dépenses afférentes aux contingents déployés au Darfour pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2007.

4. Par sa résolution 62/232 A du 22 décembre 2007, l'Assemblée générale a doté la MINUAD d'un compte spécial et ouvert des crédits d'un montant brut de 1 275 653 700 dollars (1 264 273 500 dollars) aux fins de la mise en place de l'Opération pour l'exercice 2007/08. Ce montant a été réparti entre les États Membres dans son intégralité.

5. Au cours de l'exercice 2007/08, la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a contribué à la mise en œuvre du dispositif d'appui renforcé à la MUAS. Les charges y afférentes (d'un montant de 84 769 102 dollars) ont été transférées à la MINUAD dès que des crédits ont été ouverts pour inscription au compte spécial créé à son intention.

II. Exécution du mandat

A. Généralités

6. Au paragraphe 1 de sa résolution 1769 (2007), le Conseil de sécurité a décidé que le mandat de la MINUAD serait celui décrit aux paragraphes 54 et 55 du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine (S/2007/307/Rev.1). Dans la même résolution, il a également décidé que la MINUAD prendrait le relais de la MUAS le 31 décembre 2007 au plus tard en vue de se doter le plus vite possible, à partir de cette échéance, de toutes les capacités opérationnelles et effectifs nécessaires. Le Conseil a en outre décidé que la

MINUAD devrait assumer le commandement opérationnel du personnel affecté à la MUAS et des dispositifs d'appui renforcé, afin de s'acquitter de son mandat, pour autant que ses ressources et ses moyens le lui permettraient, immédiatement après la passation des pouvoirs.

7. À sa création, la MINUAD a absorbé le bureau régional de la MINUS, situé à El Fasher, et ses trois antennes, à Nyala, El Geneina et Zalingei, ainsi que les ressources correspondantes (dont 563 postes).

8. Conformément au mandat approuvé par le Conseil de sécurité, la MINUAD a pour objectif d'assurer un règlement politique viable et une sécurité durable au Darfour.

9. La MINUAD venant d'être créée et poursuivant sa mise en place au moment de l'établissement des prévisions budgétaires pour l'exercice 2007/08, le cadre de budgétisation axé sur les résultats a été présenté de façon schématique dans le projet de budget (A/62/380), pour chaque composante découlant du mandat de l'Opération, à savoir : processus de paix; sécurité; état de droit, gouvernance et droits de l'homme; coordination de l'assistance humanitaire, redressement et développement; et appui. L'ensemble complet des cadres axés sur les résultats a été présenté à l'Assemblée générale dans le projet de budget de l'Opération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/791 et Corr.1 et 2); les résultats effectivement obtenus par rapport aux indicateurs de succès et produits prévus seront présentés dans le rapport sur l'exécution du budget de l'Opération se rapportant à cet exercice.

B. Exécution du budget

10. Au cours de la période allant de sa création à décembre 2007, la MINUAD s'est essentiellement employée à se doter de capacités opérationnelles initiales nécessaires à son quartier général, notamment des structures de commandement et de contrôle au moyen desquelles ses directives opérationnelles ont été appliquées, et à consolider la MUAS en déployant le dispositif d'appui renforcé. Puis elle a procédé à d'importants préparatifs en vue de la passation de pouvoirs entre les deux missions, qui a eu lieu le 31 décembre 2007.

11. Pour mettre en œuvre le volet de son mandat touchant le processus de paix, décrit aux paragraphes 54 et 55 du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine, l'Opération a eu au cours de l'exercice à l'examen les priorités suivantes : fournir des bons offices et veiller à la coordination des mesures de réconciliation et des efforts déployés dans les domaines de la sécurité, du relèvement et du développement au Darfour; lancer un processus sans exclusive de dialogue et de consultation Darfour-Darfour; diffuser largement l'information sur le mandat de la MINUAD, l'Accord de paix pour le Darfour et tout accord conclu ultérieurement; contribuer à la préparation des référendums prévus dans l'Accord de paix; et faire en sorte que tous les accords de paix au Soudan soient appliqués de façon complémentaire, et suivre une démarche conforme aux dispositions nationales de l'Accord de paix global.

12. Au cours de l'exercice 2007/08, malgré les efforts de médiation de l'Union africaine et des Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour le Darfour, les négociations politiques sur le Darfour sont restées au point mort et l'application du

plan d'étape élaboré par les Envoyés spéciaux a abouti à une impasse. La raison tient à la fois au fait que les parties au conflit au Darfour n'ont pas démontré une volonté réelle de faire avancer le processus de paix et au fait que les divers mouvements n'ont pas adopté une position commune face au Gouvernement soudanais. De plus, la fragmentation des mouvements, la dégradation des conditions de sécurité et la crise entre le Tchad et le Soudan ont compliqué les efforts menés pour encourager les parties à engager des pourparlers de fond en vue de la paix.

13. Au cours de l'exercice, agissant en coopération avec la MINUS, la MINUAD a surveillé l'évolution de la situation dans le pays et les activités au Darfour, facilité les négociations concernant l'Accord de paix pour le Darfour, appuyé la réalisation du recensement national et poursuivi la préparation des travaux de délimitation de la frontière visés dans l'Accord de paix global et l'Accord de paix pour le Darfour.

14. L'équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation, la MINUAD et les participants au processus de dialogue et de consultation Darfour-Darfour ont continué à coordonner étroitement leurs contacts avec les groupements de la société civile, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les responsables de l'administration autochtone, en organisant périodiquement des réunions dans les trois États du Darfour en vue de faire mieux connaître le mandat de l'Opération, de promouvoir la participation sans exclusive et de préparer les parties intéressées à servir de cadre politique à la mise en œuvre de tous accords de paix ultérieurs.

15. Continuant de faire appel aux communautés, les participants au processus de dialogue et de consultation Darfour-Darfour ont sollicité les vues de la diaspora darfourienne sur les questions concernant la réconciliation, le développement, l'administration, l'identité, la démocratie et l'indemnisation. Une assistance a été fournie au festival équestre organisé à El Daien, au Darfour-Sud, du 30 mai au 2 juin 2008, qui a rassemblé des représentants d'un large nombre de tribus du Darfour, dont des notables des tribus Rizeigat, Fur, Fellata et Zaghawa, auxquels se sont joints des intellectuels, des militants, des journalistes et des personnalités de la communauté culturelle de l'ensemble du Soudan. Le festival a fourni aux dirigeants des tribus un cadre traditionnel pour rencontrer des hauts responsables de la MINUAD et engager un dialogue et des efforts de médiation et de réconciliation.

16. Le cinquième recensement de la population et du logement a eu lieu au Soudan du 22 avril au 6 mai 2008, en dépit de l'opposition aussi bien des non-signataires que des signataires de l'Accord de paix pour le Darfour. La MINUAD a facilité le recensement et accordé un appui limité en aidant à transporter le matériel nécessaire à travers les trois États du Darfour.

17. La situation au Darfour n'a pas permis d'intensifier les efforts de relèvement et de développement, mais un examen des premiers arrangements pris pour coordonner l'action humanitaire a été entamé de sorte à assurer la transition de la phase du relèvement à celle du développement dès que les conditions de sécurité et la situation politique le permettront.

18. En ce qui concerne le volet de son mandat relatif à la sécurité, l'Opération a eu au cours de l'exercice 2007/08 les priorités suivantes : contribuer à la protection des civils et assurer la sécurité des populations vulnérables; appuyer le lancement du processus de désarmement, démobilisation et réintégration en coopération avec les institutions nationales comme le demande l'Accord de paix pour le Darfour; collaborer avec les officiers de liaison de la police des mouvements (comme prévu

dans l'Accord) ainsi qu'avec les autorités locales et nationales, pour contribuer à faire en sorte que les fonctions de police essentielles soient exercées dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et du principe de responsabilité.

19. La persistance de l'insécurité, la lenteur avec laquelle les sites de déploiement ont été préparés, l'insuffisance du matériel nécessaire pour mettre les anciens bataillons d'infanterie de la MUAS aux normes de l'ONU et les nombreuses difficultés logistiques associées au transport de marchandises dans la zone de la mission ont considérablement retardé le déploiement au Darfour du personnel en uniforme de l'Opération. Au 30 juin 2008, l'effectif total de la MINUAD s'établissait à 11 969 personnes : 164 observateurs militaires, 7 675 membres des contingents, 1 694 agents de la Police des Nations Unies, 144 membres d'unités de police constituées et 2 292 civils.

20. Malgré ce déploiement différé de son personnel en tenue, la force a étendu sa présence dans les trois États du Darfour aux zones contrôlées par l'Armée de libération du Soudan et le Mouvement de libération du Soudan et à certaines zones contrôlées par des mouvements non-signataires de l'Accord, dont Korma au Darfour-Nord, ainsi qu'à des zones du Darfour-Ouest où l'insécurité s'est accentuée après les combats avec le Tchad survenus plus tôt dans l'année.

21. L'Opération a renforcé son impact sur le terrain en redynamisant et en développant ses patrouilles, qui se déroulent désormais sur des périodes plus longues. Des patrouilles ont été de nouveau organisées pour protéger les ramasseuses de bois, particulièrement vulnérables. La première unité de police constituée a été déployée à Nyala, au Darfour-Sud. Pour faire face à l'instabilité au Darfour-Ouest, la MINUAD a augmenté le nombre de ses patrouilles et activités d'enquête, en établissant notamment des patrouilles communes de militaires et de policiers dans le corridor situé au nord de cet État et en arrêtant des plans pour la réalisation chaque semaine d'au moins trois patrouilles sur de courtes et longues distances et de deux patrouilles nocturnes depuis chaque site de compagnie dans les camps de personnes déplacées de l'ensemble du secteur. En juin 2008, ces activités ont compris l'organisation de 2 320 patrouilles pour rassurer la population dans 738 villages des trois États, de 773 patrouilles d'escorte, de 249 patrouilles à des fins administratives, et de 129 patrouilles aux fins d'enquêtes, ainsi que des escortes de sécurité le cas échéant.

22. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les activités de police de proximité; 277 personnes déplacées au Darfour-Sud et 225 personnes originaires du Darfour-Ouest ont suivi une formation de base aux techniques correspondantes et commencé à travailler en partenariat avec la police soudanaise locale pour appuyer le maintien de l'ordre dans les camps.

23. LA MINUAD a dispensé une formation à la police nationale et renforcé les capacités de ses membres afin que les activités de police de proximité soient conformes aux normes relatives aux droits de l'homme reconnues sur le plan international. Elle s'est attachée en priorité à former la police locale au respect des garanties prévues par la loi et aux méthodes d'investigation sur la violence sexiste, l'accent étant mis en particulier sur la défense des droits fondamentaux des femmes et des enfants. Ces activités se sont accompagnées de l'élaboration de programmes de formation d'instructeurs conçus de sorte que les forces de police locale puissent organiser de façon autonome leurs propres stages de formation.

24. Une équipe du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions s'est rendue au Soudan en avril 2008 et, en collaboration avec l'Opération, a élaboré un plan de déploiement renforcé visant à déployer 80 % de l'effectif autorisé d'ici à la fin de 2008. Le succès du plan dépendait d'un certain nombre de conditions, dont le déploiement de capacités de soutien essentielles (unités du génie, des transports, de logistique polyvalente et de services de santé, notamment) et de six nouveaux bataillons autonomes dotés d'une capacité de petite mécanique, ainsi que la mise aux normes de l'ONU des 10 anciens bataillons de la MUAS. À la fin de l'exercice 2007/08, la plupart de ces conditions n'avaient pas été réunies pour plusieurs raisons, dont les conditions de sécurité au Darfour, le retard pris dans la constitution des forces et d'autres problèmes de logistique liés aux autorisations de débarquement et aux dédouanements. Le déploiement tardif du personnel en tenue s'expliquait également par le retard enregistré dans l'acheminement du matériel appartenant aux contingents de Port-Soudan et El Obeid jusqu'au Darfour, ainsi que par le début de la saison des pluies.

25. Le Représentant spécial conjoint et les hauts fonctionnaires de la MINUAD se sont régulièrement entretenus avec le Gouvernement soudanais de l'évolution de la situation au Darfour et du déploiement de l'Opération. Des réunions hebdomadaires sur la sécurité ont également eu lieu entre l'Opération et des responsables soudanais dans les trois états-majors de secteur.

26. Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration n'a pas commencé en raison des structures insuffisantes de coordination au niveau local et de la lenteur des négociations qui a retardé la conclusion d'un accord de paix sans exclusive et la mise en place des conditions de sécurité voulues pour exécuter un tel programme au Darfour. Une stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration a été adoptée en décembre 2007, une politique de réintégration a été adoptée par le Gouvernement soudanais en mars 2008, et un plan pluriannuel a été signé en juin 2008.

27. En ce qui concerne l'état de droit, la gouvernance et les droits de l'homme, les principales priorités de la MINUAD pour l'exercice 2007/08 ont été les suivantes : règlement des différends concernant la propriété, notamment foncière, ainsi que des questions d'indemnisation liées à l'Accord de paix pour le Darfour; intégration des droits de l'homme dans les travaux de la mission (surveillance, enquêtes, établissement de rapports, activités de protection, conseils, renforcement des capacités et des institutions); et contacts avec les parties à l'Accord de paix pour le Darfour afin de définir les mesures qui permettraient de mettre fin aux violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de prévenir ou d'anticiper ces violations.

28. La Section des droits de l'homme a effectué des travaux de surveillance par l'intermédiaire des bureaux régionaux situés à El Fasher, El Geneina, Nyala et de l'antenne de Zalingei, dans les domaines prioritaires suivants : exécutions extrajudiciaires, violence sexuelle et sexiste, et torture et mauvais traitements durant la détention. Au cours de l'exercice considéré, la MINUAD a effectué 120 missions sur le terrain et tenu périodiquement des réunions avec les autorités tant locales que régionales. Elle a également assuré le suivi de procès, concernant des affaires de violence sexuelle ou sexiste en particulier, et effectué des visites dans des lieux de détention.

29. Des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur la situation des droits de l'homme au Darfour ont été établis à l'intention du Secrétaire général, du Conseil de sécurité et du Haut Commissariat aux droits de l'homme. En collaboration avec ce dernier, un rapport a été publié en mars 2008 sur les attaques menées en janvier et février 2008 contre des villages du Darfour-Ouest. Dans ce contexte, la MINUAD a également fourni un appui à la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Soudan au cours de sa visite au Darfour en mars 2008, dont des services de transport et de sécurité et l'organisation d'entretiens avec des interlocuteurs locaux et des représentants de la communauté internationale.

30. En janvier 2008, la MINUAD a tenu des réunions avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme, l'organe gouvernemental en charge de ce dossier, pour examiner diverses questions touchant notamment la coordination, l'établissement de rapports, et la promotion et la protection des droits de l'homme au Darfour. Des réunions ont également été organisées avec des donateurs au sujet de l'exécution de projets relatifs aux droits de l'homme. Au cours de la période de janvier à juin 2008, l'Opération a mené au total 16 activités de formation au Darfour à l'intention des personnes déplacées, des étudiants, des juges, des avocats, des mouvements armés, du personnel des institutions gouvernementales, dont la police, du parquet, des législateurs et de l'administration autochtone.

31. L'Opération a contribué à la formation des membres des mouvements sur les droits de l'homme et au renforcement des capacités de la police nationale et de la police des mouvements.

32. Le retard pris dans l'application de l'Accord de paix pour le Darfour a gêné les travaux sur les contentieux en matière de propriété, foncière notamment, et les questions d'indemnisation.

33. S'agissant de la coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement, les principales priorités pendant l'exercice 2007/08 ont consisté à établir et mettre en œuvre des mécanismes de liaison efficaces entre la MINUAD, les organismes humanitaires et les multiples intervenants, et à définir les domaines de coopération essentiels.

34. La MINUAD a apporté une assistance aux victimes d'actes de violence sexiste et à leurs parents, protégé le caractère confidentiel des affaires les concernant et mené une action éducative auprès des survivants et des victimes. Au cours de l'exercice à l'examen, elle a mis en œuvre un programme de développement des aptitudes visant à donner aux femmes les moyens de jouer un rôle actif dans la sphère socioéconomique locale. Au total, 16 activités de formation ont été exécutées par le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes au titre de ce programme.

35. Face aux attaques incessantes contre le personnel des organismes d'aide humanitaire, l'Opération a accru sa capacité de fournir une escorte armée aux convois humanitaires dans tout le Darfour. Au cours de l'exercice à l'examen, elle a assuré au total 773 escortes de ce type.

36. Des mécanismes de coordination avec les institutions, programmes et fonds des Nations Unies ont été créés au niveau des trois États du Darfour, lors des réunions du Comité permanent interorganisations. Au niveau du quartier général, un mécanisme de liaison interinstitutions, lié au processus « Unis dans l'action » et s'étendant à l'ensemble du Darfour, était en cours d'élaboration. Son objectif était d'accélérer l'établissement d'une capacité intégrée en vue de l'application – avec

l'équipe de pays des Nations Unies, les organismes humanitaires et les institutions financières internationales présentes au Darfour – d'une approche cohérente des questions intersectorielles, dont celles touchant l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Entre-temps, le Bureau de la coordination de l'action humanitaire a assuré la liaison par le biais du Coordonnateur résident et Coordonateur de l'action humanitaire et de l'équipe des Nations Unies à Khartoum, la plupart des institutions, programmes et fonds des Nations Unies ayant mis en place des structures organisées État par État.

37. Des domaines de coopération essentiels ont été sélectionnés pour la protection des civils, la protection de l'espace humanitaire et les moyens de faciliter l'accès à l'aide humanitaire. Un mécanisme de liaison a été créé pour assurer la circulation de l'information entre la MINUAD et les institutions, programmes et fonds des Nations Unies, en particulier dans les zones où les humanitaires ne pouvaient pas opérer pour des raisons de sécurité.

38. La MINUAD a participé, au niveau des États, aux groupes de travail sur la protection de l'équipe de pays des Nations Unies, dirigés par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Elle a entrepris l'élaboration de principes directeurs pour la coordination des travaux de toutes les parties intéressées concernant la protection des civils.

39. Les modules de formation des composantes militaire, civile et de police de l'Opération ont été enrichis pour garantir une bonne compréhension des modes de fonctionnement de l'action humanitaire. En outre, des séances d'information ont été organisées à l'intention de la communauté humanitaire pour mieux faire comprendre le mandat de la MINUAD.

40. Au cours de l'exercice considéré, les priorités en matière d'appui ont été les suivantes : mise en place de l'Opération et de son quartier général, des trois bureaux régionaux à El Fasher, Nyala et El Geneina, et de l'antenne régionale à Zalingei; déploiement des militaires et du personnel de police ainsi que du matériel appartenant tant aux contingents qu'à l'ONU; et recrutement du personnel civil. La MINUAD a également ouvert des bureaux dans des sites stratégiques en dehors du Darfour, dont un bureau de liaison à Khartoum, dans des locaux qu'elle partage avec la MINUS, et le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba. Une assistance a également été apportée aux Envoyés spéciaux de l'Union africaine et de l'ONU par le biais de l'Équipe conjointe Union africaine/ONU d'appui à la médiation.

41. Pour mener ses activités d'appui, l'Opération a eu largement recours à sa principale base de soutien logistique à Nyala, ainsi qu'à plusieurs structures établies en dehors du Darfour, notamment une base logistique opérationnelle avancée dotée d'installations d'entreposage et de transit à El Obeid, et un bureau d'appui, qui partage des locaux avec la MINUS, à Port-Soudan, principal point d'entrée des marchandises par voie maritime pour les deux missions. L'Opération s'est également efforcée d'assurer la transition sans heurt du dispositif d'appui renforcé et des forces de la MUAS. Les anciens contingents de la MUAS n'étant pas entièrement autonomes, elle a dû réorganiser ses activités pour fournir un appui aux nouveaux effectifs et aux 31 anciens camps de la MUAS. Il lui a fallu notamment acquérir tous les biens et services de base nécessaires pour maintenir opérationnels les camps et le matériel hors normes. Elle a facilité le transport du matériel et des biens nécessaires pour le déploiement des militaires et du personnel de police en

faisant appel à des prestataires extérieurs de services de soutien logistique engagés en vertu du contrat de la MINUS concernant les transports intérieurs.

42. Au cours de l'exercice à l'examen, le déploiement a été entravé par les énormes difficultés logistiques associées au fait que les conditions climatiques sont rudes, les moyens de communication peu développés et les infrastructures insuffisantes au Darfour, et que les voies de transport et d'approvisionnement sont très longues depuis Port-Soudan.

43. La situation tendue et l'attaque du 10 mai 2008 contre Omburman ont entraîné des retards dans la relève des contingents déjà présents et le déploiement de nouvelles unités au Darfour. De plus, les aéroports de la région ont été fermés à maintes reprises et les convois de la MINUAD suspendus au Darfour-Nord, ce qui a encore retardé le déploiement et l'acheminement du matériel essentiel.

44. Le recrutement du personnel civil s'est également révélé difficile, de nombreux candidats déclinant les invitations à passer un entretien et les propositions d'engagement en raison de la dureté des conditions de vie et de travail au Darfour et des conditions générales de sécurité. Pour recruter et retenir le personnel, l'Opération a mis en œuvre un large programme de communication et modernisé l'ensemble des installations et logements situés en dehors des camps afin qu'ils répondent aux normes minimales de sécurité opérationnelle et aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile.

45. Des difficultés ont également été rencontrées dans l'acheminement du matériel sur les routes allant de Port-Soudan au Darfour (soit une distance d'environ 2 250 kilomètres) en raison principalement des conditions de sécurité, des opérations de dédouanement et du nombre relativement restreint de prestataires de services. À cause des goulets d'étranglement sur la route reliant Port-Soudan au Darfour via El Obeid, l'Opération a dû parfois organiser un pont aérien pour transporter le matériel.

46. Étant donné les difficultés de logistique posées par le transport du matériel et des fournitures, qu'accentue encore l'absence de matériel de manutention, une grande partie des installations et infrastructures prévues n'a pu être construite. Des retards ont également été causés par les difficultés rencontrées pour trouver des terrains et obtenir des permis de construire.

47. Malgré ces problèmes, l'Opération a obtenu du Gouvernement soudanais, comme le prévoyait l'accord sur le statut des forces signé en février 2008, des parcelles de terrain au Darfour-Nord, au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest, y compris celles nécessaires à l'installation des camps spéciaux, et commencé les travaux logistiques concernant ces camps et les travaux d'agrandissement des camps existants, ainsi que les préparatifs en vue de la construction de nouveaux camps;

48. L'insécurité grandissante a obligé la MINUAD à prendre des mesures pour améliorer son infrastructure de défense. Cependant, le matériel et les fournitures pour la défense des périmètres et le matériel de sûreté et de sécurité, transférés de la MINUS et de la MUAS, ont été suffisants pour réaliser les projets de construction moins importants que prévus entrepris au cours de l'exercice 2007/08, ce qui a permis de réduire les dépenses au titre de ces articles (voir aussi le paragraphe 74). L'Opération a renforcé le périmètre physique de chaque site de déploiement en érigeant des murs pare-souffle, en construisant des tours d'observation et en installant des projecteurs à large faisceau. Des améliorations ont également été

apportées aux bureaux et foyers existants au Darfour pour qu'ils soient conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle.

49. En raison du déploiement différé du personnel et des difficultés rencontrées pour trouver des prestataires de services en mesure d'assurer le forage de puits, la MINUAD a utilisé 24 sources d'approvisionnement en eau provenant de la MUAS et 11 de fournisseurs privés. Grâce à l'utilisation du matériel d'épuration, ces 35 sources lui ont permis d'assurer la plus grande part de l'approvisionnement en eau au cours de l'exercice considéré. Elles n'étaient toutefois pas entièrement fiables et la distribution d'eau aux soldats de la paix a été réduite pour tenir compte de la diminution des eaux souterraines, en particulier lors des mois les plus secs de l'année.

50. La MINUAD a réalisé une enquête pour déterminer la capacité des sources d'eau existantes et élaboré un plan pour continuer à en disposer. Le plan prévoit des mesures à moyen terme et à long terme, dont l'amélioration des sources existantes, le repérage de sites de forage potentiels et l'utilisation de hafirs (bassins souterrains recueillant les eaux de pluie), de barrages et de stations d'épuration des eaux usées. L'Opération a sélectionné des sous-traitants pour trouver des sites et forer des puits artésiens.

51. Les difficultés du terrain au Darfour entravant les déplacements, la MINUAD a continué d'avoir largement recours aux moyens aériens, malgré le retard enregistré dans le déploiement des appareils. Celui-ci s'expliquait essentiellement par l'insuffisance des aires de stationnement dans les aérodromes, les longs délais nécessaires pour obtenir les autorisations de vol des autorités de l'aviation civile soudanaise et les difficultés rencontrées dans l'obtention des aéronefs militaires.

52. En ce qui concerne l'installation de l'infrastructure des communications et de l'infrastructure, la MINUAD a pu établir environ 90 % du système principal de communications radio au Darfour-Nord et au Darfour-Ouest, contre seulement 45 % au Darfour, en raison du déploiement tardif du matériel.

C. Coopération avec les missions dans la région

53. Les activités de la MINUAD en matière de coordination avec des missions dans la région ont essentiellement pris la forme d'une coordination avec la MINUS, en particulier dans le domaine de la liaison humanitaire. En outre, la MINUAD et la MINUS ont mis en place des mécanismes de liaison et de coordination en ce qui concerne les activités militaires et de police. La MINUS a partagé ses données d'expérience concernant le déploiement et les problèmes opérationnels connexes. Les composantes police de la MINUAD et de la MINUS ont coordonné leur action pour assurer la cohérence du perfectionnement de la police. La MINUS a également fourni à la MINUAD un appui concernant le déploiement, la formation à l'arrivée et la rotation du personnel militaire, la mise en place de moyens de formation et l'élaboration de documents opérationnels.

54. La coopération et la collaboration entre la MINUS et la MINUAD concernant les services d'appui, qui ont été définies ultérieurement dans un mémorandum d'accord signé en juillet 2008, ont porté entre autres sur les services communs, y compris la répartition des locaux et la mise en commun des installations, la sécurité, la gestion de la flotte aérienne et l'utilisation des aéronefs, des opérations conjointes

de contrôle des mouvements, la gestion des biens, les services de transport, les services médicaux et les services de transmissions et d'informatique.

55. Dans le domaine des opérations aériennes, la MINUAD a utilisé plusieurs aéronefs à voilure fixe et des hélicoptères pour charges lourdes appartenant à la flotte aérienne de la MINUS, moyennant remboursement des dépenses correspondantes, et a bénéficié du contrat de la MINUS relatif aux services au sol, afin d'appuyer les aéronefs de l'Opération qui atterrissent à Khartoum et à El Obeid.

56. La MINUAD a également fourni un appui au personnel de la MINUS resté au Darfour pour remplir des fonctions concernant le retour, le relèvement, la réinsertion ainsi que la protection. À titre de réciprocité, la MINUS a appuyé tout le personnel de la MINUAD qui était basé dans ses locaux.

57. Pendant la période considérée, Port-Soudan, où les missions disposent d'installations conjointes, est resté le principal port d'entrée des marchandises par voie maritime pour la MINUAD ainsi que pour la MINUS. La MINUAD a également utilisé conjointement la base logistique de la MINUS à El Obeid, partagé des services communs avec la Mission, bénéficié des contrats commerciaux qu'elle avait conclus et déployé du personnel supplémentaire pour s'acquitter des fonctions et traiter le volume plus élevé de mouvements directement liés à ses activités.

58. Pour optimiser l'utilisation efficace des ressources et économiser les moyens, la MINUAD a également coopéré étroitement avec la Section des achats et la Section du génie de la MINUS, afin de faciliter l'achat de matériel de construction essentiel et de coordonner l'établissement de contrats-cadres locaux et régionaux. La MINUAD a mis en place, en coopération avec la MINUS, son bureau de liaison de Khartoum et un foyer à Khartoum. Une collaboration a également été entreprise avec la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, en vue d'obtenir un appui en matière de génie pour établir le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba.

59. S'agissant de la coopération avec d'autres opérations de maintien de la paix dans la région, la MINUAD a également utilisé les aéronefs à voilure fixe de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour la rotation de ses troupes pendant la période considérée. La MINUAD a également commencé à mettre en place des mécanismes de liaison avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad en vue d'un partage périodique des informations concernant la sécurité régionale.

D. Partenariats et coordination des équipes de pays

60. La coordination entre l'Opération et l'Équipe de pays des Nations Unies a pris entre autres la forme de réunions régulières, à l'échelon des États et à l'échelon national, pour assurer la complémentarité des efforts. Ceci a également été facilité par des contacts entre la MINUAD et les groupes interorganisations de gestion, présidés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au nom du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire dans chacun des lieux où la Mission est déployée au Darfour. Ces groupes ont réalisé des fonctions de planification et de coordination, formulé des projets de politique ciblée et effectué des analyses de la situation stratégique.

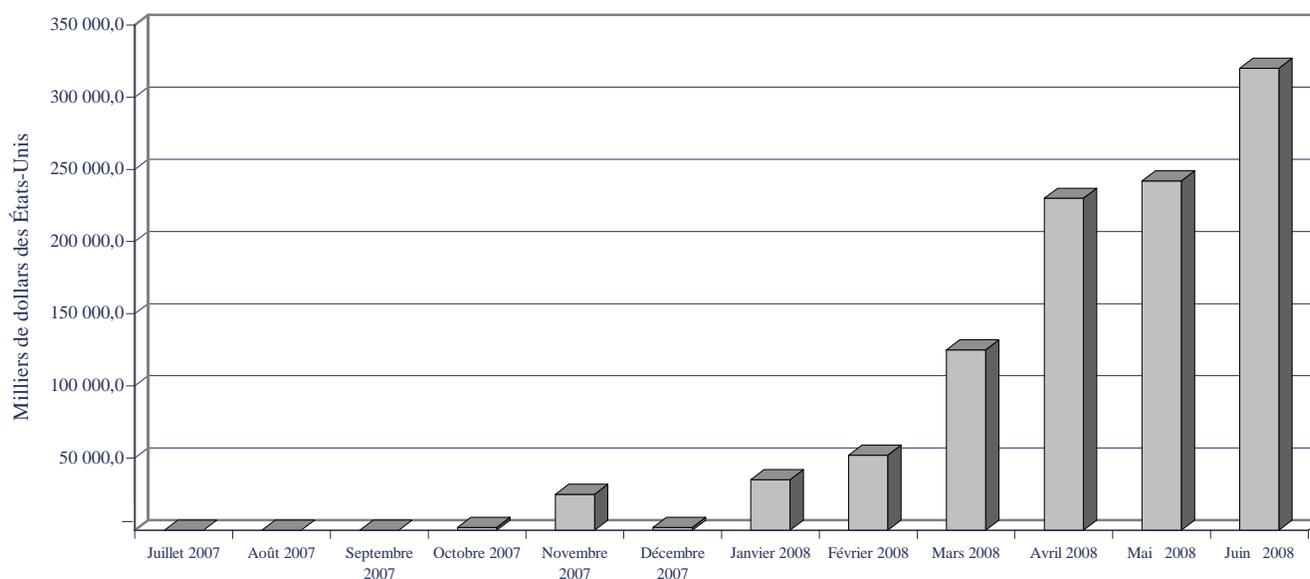
III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	2 635,6	4 876,8	(2 241,2)	(85,0)
Contingents	211 663,1	182 891,6	28 771,5	13,6
Police des Nations Unies	42 467,8	43 763,0	(1 295,2)	(3,0)
Unités de police constituées	22 809,8	6 335,3	16 474,5	72,2
Total partiel	279 576,3	237 866,7	41 709,6	14,9
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	84 410,7	45 267,6	39 143,1	46,4
Personnel recruté sur le plan national	17 401,0	8 524,7	8 876,3	51,0
Volontaires des Nations Unies	6 471,6	4 615,7	1 855,9	28,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 743,1	5 965,3	(1 222,2)	(25,8)
Total partiel	113 026,4	64 373,3	48 653,1	43,0
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	155,8	3,0	152,8	98,1
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	400,8	221,3	179,5	44,8
Voyages	5 233,6	1 875,5	3 358,1	64,2
Installations et infrastructures	589 973,5	486 170,0	103 803,5	17,6
Transports terrestres	73 600,0	87 433,8	(13 833,8)	(18,8)
Transports aériens	83 474,1	72 397,3	11 076,8	13,3
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Transmissions	56 574,3	48 996,9	7 577,4	13,4
Informatique	31 609,4	27 892,2	3 717,2	11,8
Services médicaux	9 021,9	1 074,7	7 947,2	88,1
Matériel spécial	1 386,9	97,3	1 289,6	93,0
Fournitures, services et matériel divers	30 620,7	27 210,4	3 410,3	11,1
Projets à effet rapide	1 000,0	866,2	133,8	13,4
Total partiel	883 051,0	754 238,6	128 812,4	14,6
Total brut	1 275 653,7	1 056 478,6	219 175,1	17,2
Recettes provenant des contributions du personnel	11 380,2	6 692,3	4 687,9	41,2
Total net	1 264 273,5	1 049 786,3	214 487,2	17,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 275 653,7	1 056 478,6	219 175,1	17,2

B. Évolution des dépenses mensuelles



61. L'augmentation progressive des dépenses pendant la période allant de janvier à juin 2008 est imputable à la poursuite du déploiement de l'Opération et au montant élevé des dépenses engagées au titre des dépenses opérationnelles vers la fin de l'exercice financier, une fois achevée la passation des marchés relatifs à l'achat de matériel et de services, qui a nécessité de longs délais.

C. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	6 086,9
Recettes diverses ou accessoires	181,2
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	–
Total	6 268,1

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	18 637,4
Unités de police constituées	1 838,4
Total partiel	20 475,8
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	529,5
Transmissions	223,0
Services médicaux	67,1
Matériel spécial	94,8
Total partiel	914,4
Total	21 390,2

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,6	1 ^{er} janvier 2008	–
Usage opérationnel intensif	3,8	1 ^{er} janvier 2008	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1 ^{er} janvier 2008	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0 à 3,0		

E. Valeur des contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur effective</i>
Accord sur le statut des forces ^a	361,5
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	361,5

^a Y compris les installations fournies par le Gouvernement

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(2 241,2)	(85,0 %)

62. L'augmentation des ressources demandées à cette rubrique est essentiellement imputable au transfert imprévu d'observateurs militaires de la MUAS, lors du transfert des pouvoirs de la MUAS à la MINUAD; en conséquence, l'effectif mensuel moyen, à savoir 79 observateurs militaires, a été supérieur à l'effectif mensuel moyen budgétisé, 43 observateurs (après application d'un taux d'abattement de 15 % pour de déploiement). En outre, à compter de mars 2008, le montant de l'indemnité de subsistance applicable au Darfour a été relevé à 188 dollars par personne pour les 30 premiers jours et à 143 dollars par la suite, alors que les montants budgétisés étaient de 166 dollars et 116 dollars, respectivement.

	<i>Écart</i>	
Contingents	28 771,5	13,6 %

63. Le solde inutilisé est essentiellement imputable au fait que les rotations ont été moins nombreuses que prévu, aux retards dans le déploiement de nouveaux contingents militaires, en conséquence de l'insécurité, ainsi que dans la constitution des forces et à la lenteur de l'aménagement des sites de déploiement et des transports de matériel par les principales voies d'acheminement vers le Darfour; il résulte également d'autres défis logistiques concernant l'utilisation des sols et le dédouanement. En outre, les dépenses ont été moins élevées que prévu, parce que les dépenses effectives relatives au remboursement des pays qui avaient fourni des contingents à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) au titre du matériel appartenant aux contingents ont été inférieures au montant budgétisé et que des retards ont été enregistrés dans le déploiement du matériel appartenant aux nouveaux contingents.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(1 295,2)	(3,0 %)

64. Les dépenses supplémentaires au titre de cette rubrique sont dues à l'augmentation de l'indemnité journalière de subsistance (voir par. 62 ci-dessus), compensée en partie par des dépenses inférieures aux prévisions s'agissant des frais de voyage du personnel de police à destination de la zone de la mission, étant donné que la majorité du personnel de police déployé avait été transférée de la Mission de l'Union africaine au Soudan en janvier 2008.

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Sont analysés les écarts (augmentation ou diminution) d'au moins 5 % ou 100 000 dollars des États-Unis.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	16 474,5	72,2 %

65. Le solde inutilisé s'explique principalement par le retard dans le déploiement du personnel de police formé en raison de l'insécurité, ainsi que dans la constitution de la force et par la lenteur de l'aménagement des sites de déploiement et des transports de matériel par les principales voies d'acheminement vers le Darfour; il résulte également d'autres problèmes logistiques liés à l'utilisation des sols au dédouanement. L'effectif mensuel moyen pendant la période considérée a été de 25 membres des unités de police constituées, alors que l'effectif budgétisé était de 460 (avec un abattement de 25 % pour délai de déploiement). En outre, les dépenses relatives au remboursement du gros matériel appartenant aux contingents et les frais de transport associés au déploiement de ce matériel ont été nettement inférieurs, parce qu'une seule unité de police constituée a été effectivement déployée, alors qu'il était prévu d'en déployer 14.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	39 143,1	46,4 %

66. Les économies réalisées s'expliquent essentiellement par le retard dans le recrutement du personnel recruté sur le plan international, de nombreux candidats qu'il était recommandé de recruter étant peu désireux d'accepter des offres d'engagement en raison de l'insécurité et de la dureté des conditions de vie et de travail. L'effectif mensuel moyen réel du personnel recruté sur le plan international pendant la période considérée était de 289 personnes, contre 468 prévues dans le budget (après application d'un taux d'abattement de 5 % pour retard dans le recrutement). En outre, les crédits ouverts au titre du personnel recruté sur le plan international étaient calculés sur la base du montant moyen par classe des dépenses effectivement engagées pour l'ensemble des missions en 2006-2007, alors que le montant moyen par classe des dépenses réellement engagées a été inférieur de près de 13 %. En outre, les versements au titre de la prime de risque ont été inférieurs au montant prévu au budget, car durant les premiers mois de la période considérée, la plupart du personnel récemment recruté était stationné à Khartoum, en raison de retards dans la construction de bureaux et de campements dans la région.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	8 876,3	51,0 %

67. Les économies s'expliquent essentiellement par le retard du recrutement des agents recrutés sur le plan national, imputable aux délais dans la construction de bureaux dans la région et au fait que les dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national pour la période allant de juillet à décembre 2007 ont été imputées par erreur au poste personnel temporaire (autre que pour les réunions). L'effectif réel moyen du personnel recruté sur le plan national pendant la période considérée a été de 689 personnes contre 949 prévues dans le budget, aucun facteur d'abattement n'étant appliqué pour retard dans le recrutement.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 855,9	28,7 %

68. Les économies s'expliquent principalement par les retards dans le déploiement des Volontaires des Nations Unies, en raison de l'insécurité et de la dureté des conditions de vie et de travail. L'effectif mensuel moyen réel était de 98 Volontaires contre 146 prévus dans le budget (après application d'un facteur de 40 % pour délai dans le déploiement).

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 222,2)	(25,8 %)

69. Le dépassement est essentiellement imputable au fait que des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national, pendant la période juillet-décembre 2007, ont été consignées par erreur sous cette rubrique; ceci a été compensé en partie par le retard dans le recrutement du personnel recruté sur le plan international et sur le plan local, en raison de l'insécurité, de la dureté des conditions de vie et de travail et des délais dans la construction des bureaux dans les régions.

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	152,8	98,1 %

70. Les économies au titre de cette rubrique s'expliquent par le non-déploiement de personnel de l'administration pénitentiaire, des discussions avec les pays contributeurs s'étant poursuivies pendant la période considérée.

	<i>Écart</i>	
Consultants	179,5	44,8 %

71. Les économies sont imputables au retard dans la mise en œuvre de programmes de formation, en raison de l'insécurité et de la lenteur du déploiement du personnel civil de l'Opération. En outre, les services de consultants inscrits au budget aux fins de l'établissement d'un plan-cadre de préservation des sites faisant partie du patrimoine culturel n'ont pas été fournis, faute de disposer de consultants.

	<i>Écart</i>	
Voyages	3 358,1	64,2 %

72. Les économies s'expliquent par des dépenses moins importantes que prévu au titre des voyages autres que ceux concernant la formation, en raison de l'insécurité. Elles sont également imputables à la diminution des dépenses au titre des voyages liés à une formation, en raison des retards dans le déploiement du personnel civil, à cause desquels seulement 70 fonctionnaires recrutés sur le plan international (au lieu des 300 prévus) ont participé à des programmes d'initiation à la Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi).

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	103 803,5	17,6 %

73. Le solde inutilisé est essentiellement imputable à des retards dans la mise en œuvre des projets de construction. Le principal contrat de construction a été signé en octobre 2007 mais, en raison de la capacité limitée de la MINUAD en matière de génie et de gestion du contrat, des retards dans la livraison des engins du génie, et des délais nécessaires à l'acheminement par avion et au dédouanement, les travaux n'ont pu débuter qu'en mars 2008 et l'entrepreneur n'a pas pu effectuer tous les travaux demandés avant la fin de la période. Les retards sont également imputables aux difficultés rencontrées pour trouver des terrains constructibles et obtenir les autorisations nécessaires. Pour atténuer les incidences des retards dans les projets de construction, l'Opération a entrepris, dans la limite de ses capacités, un certain nombre de projets de construction et d'aménagement en utilisant ses ressources internes et en recrutant des entrepreneurs individuels.

74. Les économies s'expliquent également par la réduction des ressources nécessaires pour rembourser les gouvernements ayant fourni des contingents à la MUAS, les dépenses liées au soutien logistique autonome ayant été moins importantes que prévu, ainsi qu'au retard dans le déploiement des nouveaux contingents et des unités de police constituées. Les diminutions étaient également imputables à la capacité limitée de l'Opération en matière de passation des marchés, en conséquence des retards dans le déploiement du personnel civil. De plus, le transfert de la MUAS à la MINUAD de matériel de sécurité et de sûreté, de fournitures pour la défense des périmètres et de fournitures diverses a contribué à réduire les besoins de ces articles, comme expliqué au paragraphe 48.

75. Cette diminution a été compensée en partie par l'augmentation des dépenses effectives, en raison de l'achat anticipé d'installations préfabriquées et de groupes électrogènes, compte tenu de la nécessité de faire en sorte, compte tenu de la longueur des délais, que les articles achetés soient livrés en temps voulu, ainsi que de l'achat d'installations préfabriquées supplémentaires et de tentes pour améliorer et agrandir les anciens campements de la MUAS.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(13 833,8)	(18,8 %)

76. Le dépassement au titre de la présente rubrique résulte principalement de l'achat préalable d'automobiles ainsi que de camions, de matériels de manutention et de véhicules spécialisés, compte tenu de la nécessité que les véhicules soient livrés en temps voulu malgré la longueur des délais pour la passation des marchés et de l'augmentation de 20 % du coût d'achat des véhicules, sur la base d'un nouveau contrat-cadre. Ce dépassement a été compensé en partie par une diminution des dépenses au titre des carburants et lubrifiants, de l'assurance responsabilité, de matériel d'atelier et des travaux de réparation et d'entretien, moins de véhicules étant en service pendant la période considérée.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	11 076,8	13,3 %

77. Le solde inutilisé était essentiellement imputable à la diminution des dépenses au titre des services d'aérodrome, de la location et de l'exploitation ainsi que du carburant aviation, les activités relatives à l'aviation étant moindres que prévu en raison du retard dans le déploiement des aéronefs, de l'espace limité de parking des aéronefs et des restrictions sur les vols. Cette diminution a été compensée en partie par le remboursement à la MINUS des dépenses garanties associées à l'utilisation, par la MINUAD, d'aéronefs partagés.

	<i>Écart</i>	
Transmissions	7 577,4	13,4 %

78. Le solde inutilisé est essentiellement imputable à la diminution des besoins en matière de communications commerciales et de pièces de rechange, en raison de retards dans le déploiement de l'Opération. Il s'explique également par la diminution des dépenses relatives au remboursement, aux gouvernements qui ont fourni des contingents à la MUAS, des dépenses afférentes au soutien logistique autonome, ainsi que par les retards dans le déploiement des nouveaux contingents et des unités de police constituées.

79. Cette diminution a été compensée en partie par l'achat de matériel de transmission pour appuyer les anciens contingents de la MUAS et pour constituer des postes de police locale.

	<i>Écart</i>	
Informatique	3 717,2	11,8 %

80. La diminution est essentiellement imputable au fait que les dépenses réalisées pour l'achat de pièces de rechange et de fourniture ont été moindres, en raison du retard dans le déploiement du personnel de l'Opération.

	<i>écart</i>	
Services médicaux	7 947,2	88,1 %

81. Le solde inutilisé est imputable à la diminution des dépenses relatives au remboursement, aux pays qui ont fourni des contingents à la MUAS, des dépenses afférentes au soutien logistique autonome, et au retard dans le déploiement des nouveaux contingents et des unités de police constituées. En outre, le retard dans le déploiement du personnel de l'Opération s'est traduit par des dépenses moindres en services et fournitures médicaux.

	<i>écart</i>	
Matériel spécial	1 289,6	93,0 %

82. Le solde inutilisé est imputable à la diminution des dépenses relatives au remboursement, aux pays qui ont fourni des contingents à la MUAS, des dépenses

afférentes au soutien logistique autonome et au retard dans le déploiement des nouveaux contingents et des unités de police constituées.

	<i>écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	3 410,3	11,1 %

83. Le solde inutilisé s'explique essentiellement par la diminution des frais bancaires, en raison du volume réduit des transactions bancaires de l'Opération et de la diminution des dépenses au titre des frais de transport, de l'achat d'équipements de protection individuelle et des frais de formation, des fournitures et des services, en conséquence des retards dans le déploiement de l'Opération.

84. Ces économies ont été en partie annulées par des dépenses concernant l'équipe spéciale chargée de la passation des marchés et le recrutement de fonctionnaires chargés des achats pendant une période de six mois, ainsi que l'achat de davantage d'uniformes d'agents de sécurité, de drapeaux et d'autocollants.

	<i>écart</i>	
Projets à effet rapide	133,8	13,4 %

85. La diminution au titre de cette rubrique est imputable au retard dans la mise en place du comité d'examen et des mécanismes connexes de suivi et d'évaluation ainsi que dans le déploiement du personnel compétent dans les domaines techniques et aux délais nécessaires pour identifier les partenaires d'exécution. Les dépenses concernent les coûts de 42 projets, réalisés dans des zones urbaines et rurales, des trois états du Darfour qui ont essentiellement concerné l'éducation, l'eau et l'assainissement, la santé, l'agriculture et l'autonomisation des femmes.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

86. En ce qui concerne le financement de la MINUAD, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, soit 219 175 100 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes pour l'exercice clos le 30 juin 2008, qui s'élèvent à 6 268 100 dollars, et comprennent les intérêts créditeurs (6 086 900 dollars) et les recettes diverses ou accessoires (181 200 dollars).